



VILLE D'IGNY  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION ENFANCE ET RESTAURATION COLLECTIVE  
SERVICE EDUCATION  
Affaire suivie par : Christel DELAMARE  
Tél : 01 69 33 10 60  
Courriel : education@igny.fr

A L'ATTENTION DES PARENTS D'ELEVES  
91430 IGNY

Igny, le 2/06/2026

Chers parents,

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2026, l'ensemble des équipes du service Éducation se mobilisent afin d'accueillir vos enfants dans un cadre agréable et adapté sur les temps périscolaires et extrascolaires. Cette nouvelle année sera marquée par plusieurs évolutions destinées à adapter l'organisation des accueils aux besoins des familles et des équipes éducatives, dans un contexte de fortes tensions de recrutement au niveau national.

Le règlement périscolaire a ainsi été actualisé, en concertation avec les représentants des parents d'élèves. Ces ajustements visent à garantir un fonctionnement lisible, équitable et en phase avec les réalités de terrain et le fonctionnement du service public. Parmi les principales évolutions mises en place dès la rentrée :

- Un temps du soir harmonisé de 16h30 à 18h00
- Des modalités de réservation modifiées
- Des modalités d'accueil du mercredi ajustées
- Un élargissement des possibilités de paiement en CESU pour certaines activités extrascolaires
- De nouveaux horaires d'accueil pendant les vacances scolaires
- Des temps dédiés à la formation et à la cohésion des équipes d'animation.

Vous trouverez, en pièce jointe, le guide de la rentrée qui réunit l'ensemble des informations pratiques relatives aux inscriptions, aux réservations et au fonctionnement des accueils pour l'année scolaire 2026-2027.

Par ailleurs, des réunions d'information seront organisées dans les écoles au mois de septembre afin de d'échanger et répondre à vos questions éventuelles. J'aurais plaisir à vous y retrouver.

Je vous souhaite, ainsi qu'à vos enfants, un très bel été.

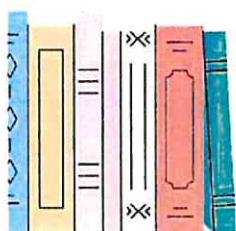
Maire adjointe à  
La Vie scolaire et Périscolaire,

Madame Mathilde BOUVIER



# GUIDE

du périscolaire et extrascolaire



RENTRÉE 2026

## Réservation des activités

Les réservations s'ouvrent à partir du 20 juillet 2026, via votre espace famille.



### Les étapes à suivre pour réserver

1. Compléter la fiche de renseignement, téléchargeable sur votre espace famille, dûment remplie, signée et déposée, dans la dalle « Fiche de renseignements » du bandeau « Ma Famille » avant le 30 juin 2026. **Sans fiche de renseignement complétée = votre enfant ne pourra pas être accueilli.**
2. Déposer votre avis d'imposition 2026 dans votre espace famille. Sans avis d'imposition, facturation au tarif maximum.
3. Inscrire les activités de votre enfant en respectant les délais (tableau ci-dessous)

⚠ Pour les nouvelles familles, l'avis d'imposition intégral 2025 sur les revenus 2024 est à déposer dès maintenant pour les 4 derniers mois de l'année 2026.

Hôtel-de-Ville

23, avenue de la Division Leclerc - 91430 Igny

Tel : (+33) 01 69 33 11 19 - mairie@igny.fr - www.igny.fr

## Délais des réservations / annulations

Quelle que soit l'activité d'accueil périscolaire et extrascolaire, vous devez inscrire votre enfant, ou annuler l'activité, en respectant les délais ci-dessous.

Activités périscolaires / extrascolaires				
	- matins - soirs - études dirigées - mercredi	petites vacances	grandes vacances	Restauration scolaire
Inscriptions	3 jours avant la date	15 jours avant la date	Avant le 1er juin pour juillet et août	3 jours avant la date
Annulations	5 jours avant la date	Avant la date limite indiquée sur le mail d'ouverture des réservations	Avant la date limite indiquée sur le mail d'ouverture des réservations	5 jours avant la date

! La restauration à réserver par période à l'année.

! Le choix du type de repas « classique » ou « végétarien » pour la restauration scolaire est à réserver pour l'année scolaire entière.

! Les temps du soir 1 seront réservables par trimestre. Afin de limiter les réservations annuelles non honorées, seul le 1er trimestre sera accessible dès juillet.

## Les pénalités

En fonction de l'activité, des pénalités d'annulation ou de non réservation seront appliquées :

Temps	Pénalités pour absence non justifiée	Pénalités pour temps non réservé
Matin	Facturé sans majoration	
Restauration	Majoration de 30%	
Soir 1 16h20-18h	Facturé sans majoration	
Etudes	Facturé sans majoration	
Soir 2 18h-19h	Facturé sans majoration	
Mercredi	Majoration de 30%	
Vacances	Majoration de 30%	

Hôtel-de-Ville

23, avenue de la Division Leclerc – 91430 Igny

Tel : (+33) 01 69 33 11 19 - mairie@igny.fr - www.igny.fr

## Les évolutions à noter

Le règlement périscolaire a été actualisé et prendra effet dès la rentrée. Élaboré avec l'accord des représentants des parents d'élèves, il tient compte des enjeux actuels : difficultés de recrutement, formation de nos équipes et fiabilité de la facturation.

- « Temps du soir 1 » unique de 16h30 à 18h00 avec possibilité de venir chercher votre enfant à partir de 17h00
- « Temps du soir 1 » : Toute réservation sera facturée, même en cas d'absence de l'enfant
- Suppression des accueils le mercredi après-midi sans repas. Possibilité d'accueil le mercredi matin avec repas ou toute la journée.
- Nouveaux horaires d'accueils durant les vacances scolaires : de 8h à 18h30
- Possibilité de paiement en CESU des activités extrascolaires : mercredi et vacances scolaires (hors repas)
- Lundi 31 août 2026 : Fermeture des accueils extrascolaires pour formation et cohésion des équipes des animateurs la veille de la rentrée scolaire
- Lundi 13 juillet 2026 : Fermeture des accueils extrascolaires
- Une semaine en août dès 2027 : fermeture des accueils extrascolaires

## Horaires des accueils

- **Horaires en périodes scolaires**

	Lundi, mardi, jeudi, vendredi			Mercredi	
Temps du matin	7h30-08h30		Matin	Temps d'arrivée	7h30-9h30
Classe	08h30-11h30			Accueil de loisirs matin avec repas	9h30-13h30
Temps du midi	11h30-13h30			Temps d'arrivée/départ de la demi-journée	13h15-13h30
Classe	13h30-16h30			Temps de départ	16h30-19h
Temps du soir	Etude dirigée	Accueil du soir 1			
	16h30-18h00	16h30-18h00			
	Accueil du soir 2				
	18h00-19h00				

- **Accueil en périodes des vacances scolaires**

<b>Vacances</b>	
<b>Temps d'arrivée</b>	8h00-9h30
<b>Journée avec repas</b>	9h30-16h30
<b>Temps de départ</b>	16h30-18h30

## **Contact du service Éducation**

Toute l'équipe du service Education reste à votre disposition pour répondre à vos interrogations, par mail à [education@igny.fr](mailto:education@igny.fr).

## **Dialoguons ensemble**

Venez échanger lors de réunions d'informations :

- Le Mardi 8 septembre 2026 à 19h (cantine des petits chefs) pour les écoles Jules Ferry et Charles Perrault.
- Le Jeudi 10 septembre 2026 à 19h (cantine des petits chefs) pour les écoles Joliot Curie maternelle et élémentaire.
- Le Mardi 15 septembre 2026 à 19h (restauration JB Corot) pour les écoles de JB Corot maternelle et élémentaire.